

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 09.134

L'An deux Mille Neuf, le 8 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 2 octobre 2009

DATE D'AFFICHAGE

Le 2 octobre 2009

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, Mme BOURDEAU, M. CAU, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. DENIS représenté par Mme DOUMECQ
M. CHABASSE représenté par Mme DUMAS
Mme CIRAUD-LANOUE représentée par M. QUENTIN
Mme PELLET représentée par Mme CHABANEAU

ETAIT ABSENT-EXCUSE : néant

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	29
Nombre de votants :	33

Mme BARRAUD DUCHERON a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'ACQUISITION DE QUATRE
VEHICULES ELECTRIQUES**

RAPPORTEUR : Mme PELTIER

VOTE : UNANIMITE

Dans le cadre du respect de la loi sur l'air et de la réduction des gaz à effet de serre, la Ville de Royan envisage l'acquisition de 4 véhicules électriques, pour répondre aux besoins de ses services.

Le coût total d'acquisition de ces 4 véhicules est estimé à 72.000 €hors taxes.

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (A.D.E.M.E.), le Conseil Régional du Poitou-Charentes et le Conseil Général de la Charente-Maritime sont susceptibles d'apporter des aides à hauteur de 45.381 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- de solliciter des subventions aux taux les plus élevés possibles auprès de L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (A.D.E.M.E.), du Conseil Régional du Poitou-Charentes et du Conseil Général de la Charente-Maritime, concernant l'acquisition de quatre véhicules électriques estimés à 72.000 €hors taxes.
- d'imputer les sommes au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 13 octobre 2009

Le Député-Maire,
Didier QUENTIN